

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000008756/D

N° rév. 1.4

## StoLevell 2K-PE Komp. A

Date de révision 13.03.2026

Date d'impression 23.03.2026

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoLevell 2K-PE Komp. A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) T810-X01F-F00D-YHUX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
[www.stoag.ch](http://www.stoag.ch)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQA Qualitätssicherung  
[e.volz@sto.com](mailto:e.volz@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 ([www.toxi.ch](http://www.toxi.ch))

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  H361d Susceptible de nuire au fœtus.  H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	:	<p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  P102 Tenir hors de portée des enfants.  <b>Prévention:</b>  P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  Ne pas fumer.  P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  <b>Intervention:</b>  P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</p>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Elimination:

P501 Rappporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

styrène

Masse de réaction du 2,2'- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]

anhydride maléique

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
styrène	100-42-5 202-851-5 601-026-00-0 01-2119457861-32-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation: 11,8 mg/l	≥ 5 - < 10
vinyltoluène	25013-15-4 246-562-2	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	≥ 2,5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

	01-2119622074-50-XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400	
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	< 2,5
Masse de réaction du 2,2'-[[4-méthylphényl] imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]	Non attribuée 911-490-9 01-2119979579-10-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 0,1 - < 1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respiratoire) EUH071  _____ Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,001 %  _____ Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.090 mg/kg	≥ 0,001 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

##### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

	respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner toute source d'ignition.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

##### Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
styrène	100-42-5	VME	20 ppm 85 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Oxicité et bruit, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 170 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Oxicité et bruit, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

	VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm 730 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	400 ppm 1.460 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
anhydride maléique	108-31-6	VME	0,1 ppm 0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
styrène	100-42-5	acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine  (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

de protection respiratoire.

Ne pas respirer de la poussière de meulage.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Air : Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et : Pas de données disponibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

intervalle d'ébullition

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : 31 °C  
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 80.000 - 90.000 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Temps d'écoulement : non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoLevell 2K-PE Komp. A

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 1,79 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Méthode: ISO 2811-1

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Inflammable.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
---------------------	---

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes Oxydants forts
-------------------	--

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------	--

Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

#### Composants:

##### styrène:

Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: 11,8 mg/l Atmosphère de test: vapeur
-------------------------------	--

##### vinyltoluène:

Toxicité aiguë par inhalation	Nocif par inhalation.
-------------------------------	-----------------------

##### Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl) imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]:

Toxicité aiguë par voie orale	Nocif en cas d'ingestion.
-------------------------------	---------------------------

##### anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale	Estimation de la toxicité aiguë: 1.090 mg/kg
-------------------------------	--

Toxicité aiguë par inhalation	Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
-------------------------------	--

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### Composants:

#### styrène:

Provoque une irritation cutanée.

#### vinyltoluène:

Provoque une irritation cutanée.

#### acétate d'éthyle:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Masse de réaction du 2,2'- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]:

Provoque une irritation cutanée.

#### anhydride maléique:

##### Méthode

OCDE ligne directrice 404

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

#### styrène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### vinyltoluène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### acétate d'éthyle:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Masse de réaction du 2,2'- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]:

Provoque de graves lésions des yeux.

#### anhydride maléique:

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### Composants:

#### Masse de réaction du 2,2'- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et éthanol 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino]:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### anhydride maléique:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Susceptible de nuire au fœtus.

### Composants:

**styrène:**

Toxicité pour le développement

Susceptible de nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

**styrène:**

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### **acétate d'éthyle:**

Voies d'exposition

Inhalation (vapeur)

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

**styrène:**

Evaluation

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **anhydride maléique:**

Evaluation

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

**styrène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **vinyltoluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Produit:

#### Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

#### Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### Composants:

##### acétate d'éthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 0,68 (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD). Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.
Emballages contaminés	Recyclage des emballages vides.
Code OMoD pour les produits non utilisés	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (* ) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	3269
ADR	3269

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

<b>RID</b>	3269
<b>IMDG</b>	3269
<b>IATA</b>	3269

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	POLYESTER RESIN KIT
<b>ADR</b>	POLYESTER RESIN KIT
<b>RID</b>	POLYESTER RESIN KIT
<b>IMDG</b>	POLYESTER RESIN KIT
<b>IATA</b>	Polyester resin kit

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	3
<b>ADR</b>	3
<b>RID</b>	3
<b>IMDG</b>	3
<b>IATA</b>	3

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Étiquettes	3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Étiquettes	3
Code de restriction en tunnels	(E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
<b>IMDG</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

Packaging group	III
Labels	3
EmS number	F-E, S-D

### IATA

Packaging group	III
Labels	3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

### Conseil supplémentaire

ADR ADR : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.  
IMDG IMDG : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) 1,25 %  
pas de taxes des COV

Ordonnance PIC, OPICChim Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevell 2K-PE Komp. A

(814.82)

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115) : les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ne doivent pas manipuler cette substance/préparation, si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas accordé de dérogation en ce sens.  
Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent manipuler cette substance/préparation que si un spécialiste démontre, sur la base d'une évaluation des risques en rapport avec les activités et les mesures de protection adoptées, que l'exposition à la dite-substance/préparation n'entraîne aucune atteinte à la santé de la mère et de l'enfant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoLevel 2K-PE Komp. A

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
 Asp. Tox. : Danger par aspiration  
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 Flam. Liq. : Liquides inflammables  
 Repr. : Toxicité pour la reproduction  
 Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
 Skin Corr. : Corrosion cutanée  
 Skin Irrit. : Irritation cutanée  
 Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoLevel 2K-PE Komp. A

Service émetteur

Département TIQAS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

Code du produit  
CH / FR

PROD5418